

Madame
Karin Keller-Sutter
Cheffe du Département fédéral des
finances
Bundesgasse 3
3003 Berne



Références PAC/CF
Date 6 décembre 2023

Consultation fédérale : Contre-projet direct à l'initiative populaire « L'argent liquide, c'est la liberté »

Madame la Conseillère fédérale,

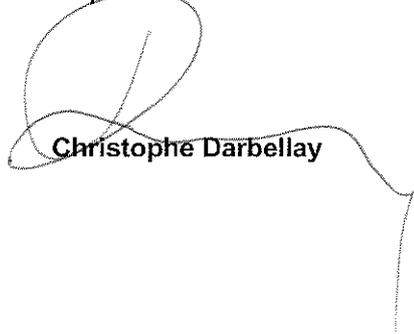
Le Conseil d'Etat du Canton du Valais vous remercie de lui avoir donné l'occasion de se déterminer sur le contre-projet direct à l'initiative populaire « L'argent liquide, c'est la liberté ». Le Conseil fédéral propose d'ajouter dans la Constitution la garantie d'approvisionnement en numéraire et d'y définir le franc suisse en tant qu'unité monétaire suisse.

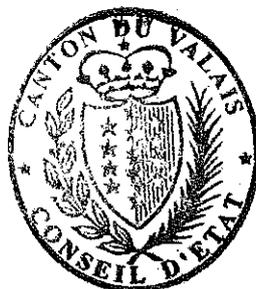
Nous accueillons favorablement ce contre-projet. Le Canton du Valais est sensible à ce que le franc suisse reste disponible en quantité suffisante sous sa forme numéraire et approuve que tout projet de remplacement du franc suisse par une autre monnaie soit soumis au vote du peuple et des cantons. De plus, ce contre-projet répond aux préoccupations de la population quant à la continuité des possibilités de transactions en numéraire, à la sécurité et aux garanties apportées au franc suisse.

Le Gouvernement valaisan vous remercie de l'attention que vous porterez à sa détermination et vous prie d'agréer, Madame la Conseillère fédérale, l'expression de sa considération distinguée.

Au nom du Conseil d'Etat

Le président


Christophe Darbellay



La chancelière


Monique Albrecht

Copie à frank.schmidbauer@efv.admin.ch
jonas.vetter@efv.admin.ch